

PER
P-208
EX. 2
15

Vol. I

FÉVRIER 1903

N° 6

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Feu le docteur A. Vallée.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
<i>Sport</i>	L.-Z. BOURGES.
Larmes et réjouissances de commande.....	N. LEVASSEUR.
<i>Terminologie</i> : Les chemins de fer.....	J.-E. PRINCE.
<i>Lexique canadien-français</i> :	
Archaïsmes, Néologismes, Barbarismes, etc.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
Glanures.....	
Sarclures.....	LE SARCLEUR.
Comptes rendus.—JAMES GEDDES, JR. <i>American French</i>	
<i>Dialect comparison</i> , Paper N° 1.—E. FABRE-SUR-	
VEYER, <i>Une vieille question</i> A. R.-LAGLANDERIE.	

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnés pour la figuration de la prononciation)

a=a ouvert (<i>avis</i>)	œ=eu nasal (<i>un</i>)	j=j (<i>jet</i>)
á=a fermé (<i>âme</i>)	u=u (<i>lu</i>)	k=k (<i>képi</i>)
â=a nasal (<i>an</i>)	û=ou français (<i>cou</i>)	l=l (<i>la</i>)
e=e muet (<i>le</i>)	ü=u semi-voy. (<i>nuît</i>)	l̃=l mouillée (<i>ailleurs</i>)
é=e fermé (<i>dé</i>)	w=ou " (<i>oui</i>)	m=m (<i>mat</i>)
è=e ouvert (<i>mer</i>)	y=i " (<i>yeux</i>)	n=n (<i>natte</i>)
ê=e nasal (<i>pin</i>)	—	ñ=gn français (<i>agneau</i>)
i=i (<i>nid</i>)	b=b (<i>beau</i>)	p=p (<i>pas</i>)
o=o ouvert (<i>port</i>)	c=ch français (<i>chou</i>)	r=r dentale (<i>dru</i>)
ó=o fermé (<i>dos</i>)	d=d (<i>dent</i>)	s=s dure (<i>soie</i>)
ô=o nasal (<i>bon</i>)	f=f (<i>fin</i>)	t=t (<i>tôt</i>)
œ=eu ouvert (<i>leur</i>)	g=g dur (<i>gant</i>)	v=v (<i>vent</i>)
œ̃=eu fermé (<i>eux</i>)	h=aspiration (<i>hâte</i>)	z=z (<i>zéro</i>)

k=k mouillé—g = g mouillé—r = r grasseyée

[] = Deux signes qui se suivent, et dont le second est entre crochets, représentent un son ou une articulation intermédiaire, le son marqué par le premier participant au son marqué par le dernier.

• = Le point supérieur indique que le son précédent est relativement bref.

: = Les deux points indiquent que le son précédent est relativement long.

' = L'apostrophe marque la liaison.

(Ces trois derniers signes (' : ') ne sont employés que dans certains cas, où ces indications paraissent nécessaires pour la lecture de la prononciation figurée.)

REM. — La prononciation, figurée, entre parenthèses, après le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, est la prononciation canadienne-française populaire. La prononciation d'un mot, correcte ou défectueuse suivant le cas, est aussi figurée dans le corps de l'article, s'il est besoin.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

On remarquera, pour les voyelles, que a, o, et œ non accentués, ainsi que é, sont ouverts, que l'accent aigu est le signe diacritique des sons fermés (á, ó, é, œ́), que le tilde est le signe des nasales (â, ô, è, œ̃) que u accentué (û) a la valeur de l'ou français, et que e non accentué représente l'e muet ou l'eu mi-ouvert très bref.

FEU LE DOCTEUR A. VALLÉE

La Société du Parler français au Canada a perdu, le mois dernier, l'un de ses membres fondateurs, M. le docteur Arthur Vallée. Dès la première heure, il avait épousé avec un zèle ardent et sage la cause du parler français, et aussi longtemps que sa santé le lui permit, il fut assidu non seulement à toutes les séances de l'assemblée générale et du bureau de direction, dont il était, mais encore aux réunions du comité d'étude. Il prenait un intérêt singulier à nos travaux et y apportait une rare connaissance de notre langue, un goût délicat, un jugement sûr et éclairé. Médecin distingué, son autorité reconnue faisait l'orgueil de l'Université Laval. Monsieur le docteur Vallée était un lettré; sa parole, claire, élégante, et toujours correcte, savait rendre faciles les démonstrations les plus élevées, agréables les matières les plus arides; ses conférences attiraient à l'Université l'élite de la société québécoise. L'éminent professeur employait la plus grande partie de son temps à la médecine, spécialement à l'étude des maladies mentales; ses loisirs étaient consacrés à la littérature, à la linguistique, aux questions d'apologétique; il étudiait même la Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin. Ses connaissances étendues, ses convictions scientifiques et religieuses donnaient à ses paroles une grande et légitime autorité.

Nous prions la famille de M. le docteur Vallée d'agréer l'expression de notre plus vive sympathie.

SPORT

On sait que ce néologisme a définitivement acquis le droit de cité en français. *Sport* se dit des exercices d'adresse ou de force, spécialement des exercices en plein air, tels que courses de chevaux, chasse, pêche, tir, etc.

Si ce mot sonne étrangement à nos oreilles, c'est que nous le prononçons mal et plutôt à l'anglaise ; pour me servir de l'alphabet phonétique du BULLETIN, nous disons "sport" ou "spo[ó]rt". Au contraire, prononçons-le, comme il doit l'être, avec le son *o* ouvert long et sans faire entendre le *t* final, "spo:r", il nous paraîtra français. ⁽¹⁾

Cependant, pour plusieurs, *sport* est un intrus qu'il faut désavouer. N'avons-nous pas les *jeux* ? disent-ils ; quel besoin avons-nous de *sport* ?

Il est vrai que nous avons le mot *jeux*. Mais encore faut-il considérer que certains *jeux* ne sont pas des *sports*, et que certains *sports* ne sont pas des *jeux*, et que ces termes ne sont pas synonymes, et que chacun d'eux a sa place dans le lexique. Et puis, faisons attention que le mot *sport* n'est pas, à proprement parler, un emprunt fait à l'anglais ; dérivé jadis du français, l'anglais *sport* nous est aujourd'hui restitué, et ce n'est pas la même chose. Cette distinction veut être faite dans l'examen des produits étrangers qu'une langue incorpore à son vocabulaire.

Si par son fonds primitif l'anglais se rattache à l'idiome germanique, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant y a introduit un nombre considérable d'éléments français. Au frottement des sons d'origine allemande, les vieux mots normands ont changé de figure. Ils ont aujourd'hui l'air saxon, mais chez la plupart l'empreinte romane est reconnaissable encore. Ce sont—le rapprochement, hardi peut-être, est suggestif—ce sont les enfants prodiges de la langue française. Ils nous reviennent, déformés, déchirés, mutilés ; ils font pitié, tant leur voyage a été pénible, dur leur exil, et grande leur misère ; ils ont laissé des lambeaux d'eux-mêmes à tous les buissons ; les uns sont estropiés, d'exotiques excroissances défigurent les autres. N'importe ! Nous les reconnaissons. S'ils ont conservé quelque chose de leurs éléments primitifs, si les contacts barbares n'ont pas tué en eux le germe latin, ils peuvent redevenir français. Dépouillons-les de leurs dehors postiches, jetons-les dans le creuset populaire où le

(1) Voir Hatzfeld et Darmesteter, Favre, Michaelis et Passy ; ces derniers écrivent, suivant le système de l'Association phonétique internationale, "spo:r".

verbe national s'élabore, et fermente, et se purifie. Peut-être ces exilés, qui lourdement, gauchement sortaient naguère des gosiers anglais, se prendront-ils à voler, gracieux et légers, sur les lèvres françaises. L'Angleterre nous les avait empruntés, nous les lui reprenons. C'est justice.

Que si le vieux mot français nous revient méconnaissable et tel qu'il ne puisse plus jamais reprendre l'air de famille, il vaut mieux sans doute l'abandonner à ceux qui l'ont ainsi maltraité. Disons alors, un peu chauvins : "C'est un vieux mot français, soit ! Mais *ils* l'ont pris, qu'*ils* le gardent !"

Les mots qui nous reviennent d'Angleterre, et qui lui venaient de France, sont nombreux. Citons *budget, bill, jury, verdict, covenant, partenaire, confort, confortable, festival, rout, tost, mess, cottage, fashionable, gentleman, performance, flirter, warrant, chèque, stock, drainer, accise, excise, groom, reporter, square, tunnel, rail, railway, stopper, sport*, etc. Tous ces néologismes anglais sont aussi, au point de vue de leur origine médiate, des archaïsmes français.

Sport est donc un de ces mots portés en Angleterre par la conquête normande. C'est le vieux mot français *desport*, qui signifiait jeu, amusement, divertissement, récréation, joie, plaisir.

Desport était le substantif verbal de *desporter*, divertir, amuser, récréer. On trouve dans les vieux auteurs les deux formes *desporter* et *deporter*, *desport* et *deport*.

Alerent à Roem desduire et desporter.—(WACE, *Rom. de Rou*, v. 1956.)

En bois et en rivières demener son desport.—(ID., v. 299.)

Joies et déduits, oubliances et deportes.—(FROISSART, XV, 77.)

Les mots *déporter* et *déport* n'ont plus, dans le français moderne, le sens qu'ils avaient autrefois, mais la vieille acception nous revient par l'anglais, un peu moins générale cependant.

Desport a d'abord donné en vieil anglais *disport*, puis, par aphérèse, *sport*, comme le normand *despendre* est devenu successivement *to dispende* et *to spend*. Le tableau suivant raconte l'histoire de *sport* et ses étapes ;

bas-latin : * *disportus, disportare* (DUCANGE) $\Rightarrow$ vieux français : *desport* $\Rightarrow$ vieil anglais : *disport* $\Rightarrow$ anglais moderne : *sport* $\Rightarrow$ français moderne : *sport*.

C'est au XVIII^e siècle que *sport* a fait sa réapparition en France ; en 1878, l'Académie en a sanctionné l'usage et l'a introduit dans la langue officielle.

L.-Z. BOURGES.

LARMES ET RÉJOUISSANCES DE COMMANDE

Mes confrères de la Société du Parler français au Canada lisent sans doute les journaux canadiens-français. Il leur arrive parfois d'y trouver des *résolutions de condoléance* ou de *félicitation*, suivant qu'il s'agit de la mort d'un membre d'une société, ou de son élection, de sa promotion à une position quelconque. Ne trouvent-ils pas pour le moins étrange qu'une société décrète soudain qu'à ce sujet elle a ou elle va avoir de la peine ou de la joie, suivant le cas ?

Que dire du genre ?

Pour ma part, j'avoue en toute sincérité que cela produit sur moi un drôle d'effet ; je ne puis m'empêcher de trouver bizarres, cocasses, ces regrets et ces larmes, ces félicitations et ces réjouissances arrivant à point nommé.

Passons outre aux réjouissances. A vrai dire, elles sont rarement le sujet de pareille littérature ; à notre époque, elles provoquent plutôt de la *boustifuille*, soit qu'on célèbre l'élection d'un président de société, ou, moins que cela, d'un député, d'un échevin, d'un marguillier, soit qu'on veuille fêter un ami à l'occasion du vingt-unième ou trente-neuvième anniversaire de sa naissance, de ses *noces de fer-blanc*, de son retour d'un voyage pour affaires en Europe, à Beaumont ou à Saint-Tite, ou de l'heureuse apparition de sa première dent de sagesse.

Je ne m'occuperai que des *résolutions de condoléance et de sympathie*.

Un membre d'une société, d'une association quelconque, décède... C'est peut-être moins ennuyeux pour lui, qui part, que pour les autres, qu'il laisse ; on s'était habitué à compter sur lui. Vite, le président ou le secrétaire de convoquer une réunion des membres de la société.

On a rédigé d'avance, ou l'on rédige séance tenante des *résolutions sympathiques*, qui s'écartent bien rarement, pour le style et l'agencement, du cliché suivant :

Proposé par Népomucène Bordelean,

Secondé par Pancrace Malenfant,

Et *résolu* unanimement :

Que cette Société a appris avec une vive douleur la mort de M. X....

Que les membres ressentent vivement la perte qu'ils font dans la personne de leur collègue, qui etc.... et déplorent la mort de ce citoyen honorable, dont etc....

Que les brillantes qualités qui distinguaient M. X.... lui avaient mérité l'estime, etc....

Qu'ils présentent à la famille leurs plus sincères sympathies ;

Que copie des présentes soit envoyée à la famille et à la presse pour publication.

Lecture faite, chacun tire un mouchoir de la poche de son veston et prend un air de circonstance, en débitant les phrases usitées en pareil cas. C'est un mouvement obligé, car l'assemblée a *décidé* que l'on regrette, elle a *résolu* que l'on déplore, elle a *décrété* enfin qu'on a de la peine.... unanimement !

Il serait pourtant facile d'exprimer en français ses regrets, sa tristesse, son affliction, et d'éviter les clichés rebattus *secondé*, *proposé* et *résolu*, qui sentent leur anglais à grande distance, sans compter les *que* au commencement de chaque paragraphe.

La société ou l'association perd un de ses membres, ne peut pas ignorer le fait, et se réunit. Fort bien ! Elle désire exprimer son regret de la démission ou de la mort de ce membre. Le président ou tout autre officier pourrait, à la suite d'un préambule de circonstance, passer à l'*ordre du jour*, et le dire. Et cet *ordre du jour* pourrait être conçu dans les termes suivants :

La Société de a appris avec un sentiment de douloureuse surprise la mort de Monsieur X.... l'un des ses membres le plus dévoués. Dans cette pénible circonstance, elle se fait un devoir de rappeler les services précieux que le regretté défunt lui a rendus au prix de maintes fatigues et de nombreux sacrifices de temps et d'argent. Sa mort crée un vide, etc....

La Société désire informer la famille de Monsieur X.... qu'elle prend sincèrement part à son deuil.

Elle exprime le *vœu* que les sociétaires assistent aux funérailles de leur confrère et que cet *ordre du jour* soit communiqué à sa famille ainsi qu'aux journaux de la ville.

Ce n'est pas une formule ; c'est un exemple, et un exemple sans prétentions. Cette rédaction ne me semble pas moins l'emporter sur le vieux cliché, du moins en ce qu'elle supprime les *proposé par X.... secondé par Z.... et résolu unanimement....* qu'on a de la peine.

N. LEVASSEUR.

TERMINOLOGIE

LES CHEMINS DE FER

(suite)

Heurtoir (*butting post*).—Généralement en usage pour retenir les wagons.

Dans les gares, le *heurtoir* termine les voies. Il consiste ordinairement en une poutre en bois verticale solidement établie au bout de chaque rail.

On dit aussi *butoir*. Voir lettre B.—PALAA et autres.

Lettre d'avis (*advice note*).—C'est l'avis par écrit que doit envoyer la compagnie au destinataire quand la marchandise est livrable en gare.—SARRUT.

Lettre de voiture (*shipping bill* ou *bill of lading*).—Contrat de transport de l'expéditeur avec la compagnie. Correspond au *connaissance* en matière maritime. Remplacé aujourd'hui par le *récépissé* tout simplement.—SARRUT et autres.

Lorry (*lorry*).—On donne ce nom à de petits wagonnets ou trucks poussés à bras d'hommes.—PALAA.

On dit aussi : *wagonnets de service*.

Manquants (*shortage*).—Colis qui manquent au moment de la remise au destinataire.

Avaries, *manquants* et déchets.—SARRUT.

Mât (*semaphore* ou *switch post*).—La nuit, une lanterne est placée au sommet du *mât* pour indiquer par un feu rouge ou blanc si la voie est libre ou fermée.—VIGOUROUX.

Mât vaut presque autant que *poteau*.

Magasinage (*storage*).—Ce sont des frais accessoires au transport. Des marchandises sont laissées dans une gare au delà du temps réglementaire ; elles paient des frais de *magasinage*.

Appelé quelquefois *entrepôt*. Porte plus spécialement le nom de *stationnement* quand il s'agit de voitures, wagons, chariots.—SARRUT, PALAA.

Messageries (*express matter, fast freight*).—Colis, objets et paquets de toute espèce transportés *par grande vitesse*.

Ce sont des choses qui d'ordinaire ne souffrent pas de longs délais de transport; ainsi les excédents de bagages des voyageurs, les denrées, les fruits, les poissons frais, etc., tous ces objets sont articles de *messagerie*.

On dit aussi *messageries* tout court, pour désigner ces marchandises.—PALAA et autres.

Ordre de service (*train sheet*).—Il suffit lorsqu'on veut se rendre compte des délais, de consulter les *tableaux des ordres de service* réglant la marche des trains.—SARRUT.

Patinage (*slipping of the wheel*).—Quand les machines tournent sans que le train avance, par exemple à cause de matière grasse sur le rail, on appelle ce mouvement *patinage*.—PALAA.

Passage à niveau (*level crossing*).—Voir *Croisement à niveau*.

Endroit où la voie ferrée rencontre la voie ordinaire, lorsque la différence de niveau n'est pas assez considérable pour nécessiter un pont.—M^{re} GUÉRIN.

Permissionnaire (*holder of a pass or free ticket*).—Celui qui est porteur de carte de circulation gratuite est *permissionnaire*.—PALAA.

Poseurs (*sectionmen*).—Les brigades de *poseurs*, chargés des relèvements, réparations et travaux partiels des voies, sont uniformément composées d'un brigadier et d'un certain nombre de *poseurs*.

Ils doivent visiter, tous les matins, avant de se mettre à l'ouvrage, les voies de fer dans toute l'étendue de leur circonscription et renouveler cette visite, le soir, avant de quitter la ligne.—PALAA.

Pilotage. — Circulation temporaire sur une seule voie, en attendant que l'autre soit réparée, dans les routes à double voie.—VIG.

Un *pilote de service* est employé à cette fin.

Ponceau (*culvert, one span bridge*).—Pont d'une seule arche.—LAROUSSE.

Permis nominatif (*special permit*). — Ces permis de voyager sont appelés *permis nominatifs*, quand ils sont destinés à l'usage exclusif d'une certaine classe de personnes.—FÉOLDE.

Il y a aussi les *permis personnels, temporaires*, etc.

Quai (*platform*). — Pour l'embarquement ou le débarquement des voyageurs, animaux ou marchandises. Les quais pour les personnes portent aussi le nom de *trottoirs*, etc.—VIGOUROUX.

Récépissé (*shipping bill, bill of lading*).—La compagnie doit délivrer un *récépissé* à l'expéditeur, ou encore un double de la *lettre de voiture*. Voir ce dernier mot.

J.-E. PRINCE.

(à suivre)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(suite)

Archaismes, Néologismes, Barbarismes, etc.

Bill (pron. bi'l) s. m. ← ang.

1^o || Facture, note, addition (que le vendeur fournit à l'acheteur des marchandises qu'il livre, avec le prix auquel il les vend). Ex.: *Régler un bill* = acquitter une facture, une note.

2^o || Feuille d'expédition, lettre de voiture, connaissement, etc. (en général tout document de transport de marchandises par chemin de fer, par bateau à vapeur).

3^o || Affiche, écriteau, placard, pancarte. Ex.: *Poster un bill*, = coller une affiche, un placard.

4^o || Menu, carte (ang. *bill of fare*).

5^o || Billet de banque. Ex.: Un gros *bill*, = un billet de banque d'un chiffre élevé.

6^o || Acte (dans la pratique légale). Ex.: *True bill*, = acte, arrêt de mise en accusation.—*No bill*, = acte, ordonnance, déclaration de non-lieu, (ou simplement) non-lieu.

¶ Le mot *bill* a la même racine que le franç. *billet* (*bullet* ← *bulle*, au sens de cédule, rescrit).—On trouve *bil* dans la *Gazette de France*, en 1685 (TRÉVOUX).—En 1762, l'Acad. a admis *bill*, dans le sens d'acte du Parlement anglais; on se sert de ce mot indifféremment pour une loi présentée (projet de loi) ou pour une loi promulguée (LITTRÉ, BESCH.). *Bill* commence à se glisser dans la politique française avec cette acception (BESCH.). Mais dans les six acceptions que nous avons relevées, c'est plutôt le mot anglais que nous employons, au Canada.

Black-hole (pron. blakó:l) s. m. ← ang.

|| Violon. Ex.: Passer la nuit au *black-hole*, = au violon.

Violon: prison contiguë à un corps de garde, où l'on enferme provisoirement ceux qui sont arrêtés le soir, en attendant que la justice les interroge le lendemain (LITTRÉ, DARM.).

Bloc (pron. blɔk) s. m. Acc. dét. ←= ang.

|| Pâté de maisons.

Un *pâté de maisons* est un assemblage de maisons formant une masse séparée des maisons voisines (DARM.), ou un seul édifice isolé ayant une forme arrondie ou carrée (LITTRÉ, BESCH.).

REM. C'est en ce sens qu'on dit, au Canada, un *bloc*, un *bloc de maisons*, acception empruntée de l'anglais *block*. Le plus souvent, on entend par *bloc* un groupe de maisons circonscrit par des rues; ex.: Il demeure deux *blocs* plus loin, c.-à-d.: Vous avez deux rues à traverser avant d'arriver chez lui.—Dans certaines villes de France, on dit, en ce sens: *île* ou *îlot*, du lat. *insula*, usité dans l'énumération des quartiers de Rome (LITTRÉ).

Blotter (pron. blɔtɛr) s. m. ←= ang.

|| Feuille de papier buvard ou brouillard, buvard.

Un *buvard* (subst.) est un cahier de feuilles de papier buvard (DARM.).

Bommer (pron. bo-mé) v. intr. ←= ang.

1^o || Nocer, fainéanter.

2^o || Carotter ses amis, leur tirer des carottes.

Bommeur (pron. bo-mœr, var. bo-mœ:r) s. m. et adj. ←= ang.

1^o || Noceur, fainéant.

2^o || Carotteur.

Booby (pron. bū-bé) adj. ang. sign. nigaud, et usité dans la locution

| *Booby-price*, = nigaud (s. m.). Ex.: Gagner le *booby-price*, = gagner le nigaud.

Le *nigaud* est un lot d'attrape dans une loterie (DARM.).

Boodlage (pron. bū-dla:j) s. m. ←= ang.

|| Concussion, corruption. Ex.: La fortune de cet ancien fonctionnaire est le produit du *boodlage*, = de la concussion.—C'est par le *boodlage* qu'il a pu faire rendre cet arrêt, = c'est au moyen de la *corruption*.

REM. La *concussion* est le gain illicite fait par un fonctionnaire abusant du pouvoir que lui donne sa charge (DARM.). La *corruption*, en droit criminel français, est le crime du fonctionnaire public qui trafique de son autorité, ainsi que le crime de celui qui cherche à le corrompre (LAR.). La *concussion* est donc le fait du fonctionnaire qui abuse de son autorité, de son influence, et reçoit de ses administrés ce qu'il sait ne lui être pas dû. La *corruption* est à la fois le fait du fonctionnaire concussionnaire et le fait de celui qui détourne ce dernier de son devoir et l'engage par des dons à exercer son influence en faveur d'une personne, d'une entreprise.

Boodler (pron. bûdlé) v. intr. ←= ang.

|| Concussionner, faire de la concussion, faire de la corruption.

REM. *Concussionner* ne s'entend que du fonctionnaire qui se laisse corrompre.

Boodleur (pron. bû:dlœ:r, var.: bû·dlœ:r) s. m. et adj. ←= ang.

|| Concussionnaire.

REM. Le *concussionnaire* est proprement celui qui fait de la concussion, qui accepte des pots de vin, qui trafique de son autorité, qui se laisse corrompre. Le *boodleur* qui corrompt l'autre serait plutôt un *corrupteur*.

Boom (pron. bû:m, var.: bû·m) s. m. ←= ang.

1° || Ce mot, qui n'a pas d'exact équivalent en français, désigne une hausse extraordinairement rapide dans les valeurs et dans les propriétés immobilières, une période que caractérisent un afflux de capitaux, une augmentation excessive de la population urbaine, une spéculation énorme portant surtout sur les biens-fonds, en particulier sur les terrains des villes, et une inflation générale (PIERRE LEROY-BEAULIEU, *Nouv. Soc. Anglo-Saxonnes*, p. 86 et p. 116).

En maints endroits, M. L.-Beaulieu emploie le mot *boom*, " la grande période d'inflation et de spéculation " (p. 117).

2° || Rustre. Ex.: Voyez quelles manières grossières il a : c'est un *boom*, = c'est un rustre.

Boom (pron. bô:m) s. m. ←= ang.

|| Estacade flottante (barrage mobile destiné à retenir les bois de commerce).

Boomer (pron. bû·mé, var.: bû:mé) v. tr. ←= ang.

|| Faire hausser (les valeurs); lancer, mousser, pousser (une affaire au moyen de réclames extraordinaires).

Boss (pron. bo's) s. m. ←= ang.

1° || Maître, patron, chef, chef d'atelier, propriétaire. Ex.: Le *boss* de la boutique, = le maître, le patron, le propriétaire, le chef de l'usine, de l'atelier.

2° || Contre-maître, celui qui conduit une équipe, qui dirige des travaux.

3° || Le plus fort, le plus habile. Ex.: Dans notre village, c'est lui qui est le *boss*, = le plus fort de tous, le plus habile.

4° || Bourgeois. Ex.: C'est un *gros boss*, = un riche bourgeois, un homme à l'aise.

5° | *Faire son boss*, = prendre de faux airs de supériorité et d'indépendance.

6° | *Faire le boss*, = vouloir se faire passer pour maître, pour propriétaire, pour patron, pour un homme riche.

¶ Cf. vx franç. *boseur* = vantard (MOISY).

Bosser (pron. be-sé), *var.* : **Boster** (pron. bo-sté) v. intr. ← ang.

|| Conduire, diriger (des travaux, une entreprise); remplacer le maître. Ex. : Quand le maître est absent, c'est son secrétaire qui *bosse*, = qui dirige, qui conduit.

¶ La variante *boster* semble propre à l'Islet.

Botchage (pron. bot-ca:ʃ) s. m. ← ang. *to botch*, ravauder, saveter.

|| Bousillage, gâchage.

Le *bousillage* est un ouvrage exécuté sans soin, avec négligence, précipitation (DARM.), mal fait, peu solide (LAR.). Le *gâchage* est l'action de perdre quelque chose faute de soin, d'ordre (DARM.).

Botcheur (pron. bot-cœ:r) s. m. ← ang. *botcher*, ravaudeur.

|| Bousilleur, gâcheur.

C'est l'ouvrier qui fait du bousillage, du gâchage.

Botcher (pron. bot-cé) v. tr. ← ang. *to botch*, ravauder, saveter.

|| Bousiller, gâcher, saveter.

Boussiller : exécuter quelque chose avec négligence (DARM.), d'une manière grossière, défectueuse (LAR.). *Gâcher* : perdre quelque chose faute de soin, d'ordre (DARM.). *Saveter* : faire un travail d'une manière grossière (DARM.).

Bouncer (pron. bo:nsé) v. tr. ← ang. *to bounce*.

|| Berner.

Berner : molester quelqu'un en le faisant sauter sur une couverture ou *berne*, que secouent quatre personnes (DARM.).—La *berne* est la couverture même sur laquelle on fait sauter celui qu'on berne. "Etre poussé d'un coup de *berne* jusqu'à moitié chemin des cieux" (MAYNARD, cité dans Richelet).—On trouve aussi, dans certains auteurs modernes, l'expression *sauter en couverte*, pour *être berné*.

Bracket (pron. brak-è-t, *var.* : bra:kœ-t) s. m. et f. Ang.

1° || Applique.

Une *applique* est une plaque portant une ou plusieurs branches de candélabre, qu'on fixe au mur (DARM.).

2° || Tasseau, console.

Un *tasseau* est un petit support en forme de cul-de-lampe, fait dans une encoignure, pour poser un chandelier, un vase (DARM.). Une *console* est une pièce en saillie qui sert à porter des vases, des figures (LITTRÉ).—Le peuple, au Canada, dit plus souvent *tablette* que *bracket*, au sens 2e.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

(à suivre)

GLANURES

On trouve souvent dans la bouche de l'habitant canadien des expressions d'une justesse et d'un pittoresque étonnants. Il y a quelque temps se déroulait devant M. le juge Andrews, à Québec, un procès intenté à la municipalité de Saint-Marc (comté de Portneuf) par un citoyen de l'endroit. Un témoin, appelé à rendre compte d'un accident de voiture, dit que certaines parties du véhicule avaient été avariées, mais que l'âme était restée intacte.

O. A.

Par une nuit sans lune mais criblée d'étoiles, l'hiver surtout, une lumière indécise flotte dans l'air; c'est comme un crépuscule, c'est presque un clair de lune. Nos paysans appellent cela un *clair d'étoiles*. Nos paysans sont des poètes!

L.-Z. B.

On entend dire parfois d'un cheval pris dans un *banc de neige* et qui ne peut en sortir, qu'il est *embourbé* dans la neige. Cela fait sourire; car *s'embourber dans la neige* présente une association d'idées qui rappelle *monter à cheval sur un âne et tomber à plat ventre sur le dos*. Mais le peuple exprime la même chose par le mot *euneiger*, qui est fait sur le modèle *enterrer*. *Euneigé* se dit aussi, dans nos campagnes, d'une personne dont les habits sont couverts de neige.

Un substitut lexicologique assez bien inventé, recueilli à Québec: *malcompris* pour *malentendu*. "Y a pas de faute: c'est un *malcompris*"; c'est-à-dire: "Il n'y a pas lieu de blâmer personne; c'est un *malentendu*".

A. R.-L.

Un paysan vient à la ville vendre, avec les produits de sa ferme, des lièvres tués sur les plaisirs... du gouvernement. Or la chasse est à peine ouverte; ce sont les premiers lièvres de la saison. Aussi notre homme les offre-t-il comme il ferait une primeur: "Je les vends un peu plus cher que de coutume, mais pensez-y, Madame, c'est *matin* pour des lièvres".

L.

SARCLURES

* * Depuis assez longtemps, un grand journal politique de Montréal a pris pour devise : "Le Canada pour les Canadiens". C'est la traduction littérale, mais peu littéraire, de "*Canada for Canadians*". En France, on dit : "La France aux Français"; c'est plus élégant, et surtout... plus français.

* * La *transportation*, d'après Guérin (*Dictionnaire des Dictionnaires*), est "l'action de transporter d'un pays dans un autre". Ce mot signifie le plus souvent la condamnation à être transporté dans une colonie pénitentiaire, et se rapproche, par cette signification du moins, de déportation. Il n'y a qu'en notre pays qu'on l'emploie pour *transport*, en parlant de marchandises.

* * A tout moment, nous lisons dans nos journaux que telle administration publique est *sous le contrôle* de M. Un Tel, qu'un incendie a été *contrôlé* par les pompiers, que tel parti politique a pris le *contrôle* des affaires de tel ou tel pays. *Contrôle* est devenu une espèce de mot-cheville que, à la manière anglaise, nous fourrons partout où apparaît une idée de domination, de maîtrise, ou même de simple direction. En français, ce mot a pourtant un sens bien précis; il signifie *vérification*, surtout dans le langage administratif. Par extension on l'applique au personnel chargé de la vérification, au lieu où elle se fait, etc. Il ne s'emploie jamais dans les acceptions énumérées plus haut. Il faudrait dire :

"Telle administration est *dirigée*...."

"L'incendie a été *maîtrisé*...." ou "L'incendie a été *circonscrit*."

"Tel parti politique *s'est emparé du pouvoir*...."

Ces observations ont déjà été faites par la plupart des écrivains canadiens-français qui ont fait la guerre à l'anglicisme : Buies, Clapin, Lusignan, Tardivel et autres. Malheureusement, elles n'ont guère produit de résultats. Certaines expressions consacrées sont si commodes qu'il faudra encore bien des efforts pour les extirper de notre langage. *Contrôle* est de celles-là.

* * Un journal de Québec, et non des moindres, traduit habituellement *quotations* (terme de finance) par *cotations* et même par... *quotations*, ce qui est bien un comble. Il suffit d'ouvrir un journal français pour savoir que l'indication du cours des effets publics s'appelle *cote*, qu'il n'y a pas de *cotation* en français, et que—toujours

en français—la *quotation* ne touche ni de loin ni de près à la finance. Allons ! confrères, un peu de bon vouloir ! Notre origine française nous le commande.

* * * Un journal de Montréal annonçait l'autre jour que "M. Monk serait *banquetté*". Il a probablement voulu dire qu'on banquetterait en l'honneur de M. Monk, ou tout bonnement qu'on lui offrirait un banquet. Bescherelle dit, au mot *banqueter* : "V. n. Fréquenter les banquets. Faire bonne chère. Fam. et peu usité".

Il est donc absolument impropre de donner à ce verbe la forme active, comme le font la plupart de nos journaux politiques.

Encore une faute qu'il serait facile de corriger, si l'on voulait s'en donner la peine.

* * * "L'argent américain *investi* dans les différentes institutions financières".

C'est *placé* qu'on a voulu dire. On *investit* une place, on *investit* quelqu'un d'une mission ou de certains pouvoirs, mais on *place* des capitaux dans une entreprise.

Nous faisons cette observation, non pour le plaisir de taquiner un confrère, mais dans l'espoir qu'elle contribuera à faire disparaître de nos journaux un des anglicismes le plus fréquents et les plus disgracieux qui les déparent.

* * * Le directeur d'un grand journal de Montréal, après avoir ridiculisé de son mieux l'œuvre de la Société du Parler Français, écrivait :

"M. Ernest Pacaud, rédacteur en chef du *Soleil*, est à Montréal depuis hier, en *relation* avec une cause importante dans laquelle il est demandeur".

En plaidant pour le baragouin, certains journalistes canadiens-français plaident *pro domo*. Ils serviraient mieux leur race en observant les vieilles règles de la grammaire française—les mêmes partout, quoi que l'on dise.

O. A.

* * * "Un grand nombre de Canadiens-Français éminents des environs *et même de plusieurs endroits* ont accepté....".

Les *environs* d'une ville comptent généralement *plusieurs endroits*, et si les Canadiens-Français éminents de W.... ne demeurent pas tous dans le même village, il n'y a pas lieu de s'étonner. A-t-on voulu dire : *et même de plusieurs endroits éloignés* ?

* * * "Sensation dans les pianos".

Qu'est-ce que cela ? . . . C'est une vente de pianos destinée à produire une sensation dans le public. Mais l'annonce n'est guère rassurante au point de vue musical.

* * * "M. X. est arrivé à la gare Bonaventure *sur* un char privé".

Il a dû avoir froid ; mais on suppose que durant le voyage, M. X se trouvait *dans* le char et qu'il n'est monté *sur* la voiture que pour entrer en gare.

LE SARCLEUR.

Les patois de la Suisse romande s'éteignent ; à la fin du vingtième siècle, il n'y en aura plus trace ; le français littéraire les aura supplantés. Pour conserver aux générations futures au moins le souvenir de cette langue, bientôt disparue, en même temps que l'image de la vieille civilisation qui s'y reflète, quelques patoisants ont songé à créer un *Glossaire des Patois de la Suisse romande* ; ils y travaillent depuis deux ans, avec une vaillante cohorte de collaborateurs. Dans le *Bulletin du Glossaire*, M. L. Gauchat publie sur les parlers de la Suisse française une étude dont nous détachons la fin : "Le *Glossaire* sera tout simplement l'image aussi fidèle que possible, en même temps que la pierre funéraire de nos parlers romands. On y inscrira l'épithaphe : Ci-gît la langue au moyen de laquelle nos ancêtres ont exprimé leurs pensées pendant vingt siècles. Cette langue était rude et imparfaite, mais elle suffisait à leurs besoins. Aussi l'aimaient-ils et ont-ils voulu que sa tombe fût ornée d'une pierre commémorative. Des herbes de toute sorte pousseront autour de cette pierre. Les herboristes viendront en cueillir quelques échantillons, ils les examineront soigneusement, et feront peut-être quelques-unes de ces petites découvertes grâce auxquelles s'enrichit de jour en jour la science humaine".

* * *

Le 29 décembre dernier, le *Cercle d'étude* du Collège de Lévis a élu ses officiers : Président, M. Jean-Thomas Nadeau ; Vice-Président, M. David Michaud ; Secrétaire, M. Edouard Fortin ; Assistant-Secrétaire, M. Alphonse Tardif ; Directeur, M. l'abbé S.-J. Lecours.

COMPTES RENDUS

JAMES GEDDES JR.—*American French Dialect comparison*. Paper No 1: *Two Acadian-French Dialects compared with the Dialect of Ste-Anne-de-Beaupré*. Deprinted from "Modern Language Notes", vol. VIII. Baltimore, Md.

Quelques philologues des Etats-Unis font du français parlé au Canada l'objet de leurs études. L'*American Journal of Philology* (Baltimore) a publié, de 1885 à 1889, une série d'articles sur l'histoire de la langue française chez nous, dûs à la plume de M. A.-M. Elliott, professeur à l'Université Johns Hopkins. En 1887, M. le professeur E.-S. Sheldon, de l'Université Harvard, le premier philologue des Etats-Unis, faisait paraître, dans les *Mémoires de l'Association américaine des langues modernes*, une étude sur le français parlé dans l'état du Maine. Mentionnons encore les travaux de M. A.-F. Chamberlain, publiés en 1890 dans les *Dialect Notes* (Boston), et en 1892-1893 dans les *Modern Language Notes* (*Dialect Research in Canada.—Notes on the Canadian-French Dialect of Granby, P. Q.*), ainsi que les observations faites à Sainte-Anne-de-Beaupré par M. J. Squair, professeur à l'Université de Toronto, et parues dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada* en 1888. Enfin, M. James Geddes jr, professeur de langues romanes à l'Université de Boston, a consacré à notre parler deux études très fouillées. On a lu plus haut le titre de la première; il sera rendu compte de la deuxième dans un autre numéro du *Bulletin*.

Dans ce premier fascicule, M. Geddes publie les observations qu'il a faites à Carleton et à Chéticamp, et fait comparaison des formes acadiennes recueillies dans ces localités avec les mots relevés par M. Squair à Sainte-Anne-de-Beaupré.

M. Geddes paraît avoir exploré Carleton et Chéticamp consciencieusement et enregistré le résultat de ses observations avec la plus scrupuleuse exactitude. Le savant professeur de Boston a dû choisir de bons sujets dans les deux centres acadiens, et ses transcriptions font preuve du soin minutieux qu'il y a apporté. Mais on peut lui reprocher de n'être pas venu lui-même observer sur place le langage de *nos gens* de Sainte-Anne, et d'avoir pris pour base de son étude comparative les notes insuffisantes et souvent erronées de M. Squair. Je ne sais comment celui-ci a procédé, mais les résultats de son enquête ne sont guère satisfaisants. Son oreille a-t-elle mal saisi les sons canadiens? Sa méthode de transcription était-elle défectueuse? A-t-il mal choisi ses

sujets, et interrogé par exemple de bons Pères belges ou français pour obtenir des types du langage des paysans canadiens de Sainte-Anne?... Je l'ignore. Mais son travail a dû pêcher par quelque endroit; les résultats en témoignent assez.

Dans une étude qui veut être si minutieuse et si exacte au point de vue de la transcription des parlers de chaque région et de la répartition topographique des produits, on aime à connaître l'âge, l'état social, le degré de culture intellectuelle des sujets interrogés. Ces renseignements sont du plus haut intérêt; car l'âge, la condition, le lieu même de naissance du sujet affectent parfois singulièrement la portée d'une observation. Celui qui est né dans le pays dont il étudie le langage, qui y a vécu, qui a fréquenté les différentes classes de la population, celui-là choisit sûrement les sujets qu'il faut; même, dans certains cas, réunissant des observations diverses, il peut conclure à un produit moyen. Mais celui qui explore un terrain étranger, où l'on parle une langue étrangère, risque de mal choisir ses sujets, d'enrichir inutilement son calepin de mots représentant un parler disparu ou de prendre pour parler moyen de la région celui d'un individu. Bien plus, la diversité des éléments qui ont constitué le peuple canadien-français, la situation particulière que nous ont faite les événements, notre contact avec les Anglais, font au dialectologue une obligation de prendre chez nous des précautions, inutiles peut-être dans d'autres pays.

Il serait trop long de faire un relevé de toutes les inexactitudes qui se trouvent dans les listes du professeur de Toronto. Qu'il suffise d'en signaler quelques-unes.

LISTE 1^{RE} *Esclave, carotte, fable, châtiment*. La lettre *a*, dans ces quatre mots, se prononcerait à Sainte-Anne, suivant M. Squair, comme l'*a* de l'anglais *hat*; ce serait donc un *a* ouvert, assez semblable à l' (*a*) de l'Association phonétique internationale, celui enfin qu'on entend dans *patte* mais tendant un peu vers l'*e* de *dette*. — Cela est inexact. Le paysan canadien-français, celui de Sainte-Anne aussi bien que d'ailleurs, prononce ces mots avec le son *a* fermé: "èsklà:v, kâ:rot, fâ:b, câ:t[s]imâ".

LISTE 2^{ME} *Las*.—Evidemment, M. Squair a interrogé des étrangers. Nos gens disent plutôt, à peu près comme les Acadiens, *fatigué* ("fa't[s]i/ké").

LISTE 3^{ME} *Age, âme, âne, arbre, base, blâmer, classe, espace, lâche, mardi, pâte, rare, sable, vase*. Suivant M. Squair, *a* et *â*, dans ces mots, se prononceraient à Sainte-Anne comme *au* dans *chaud*.—La prononciation moyenne de ces mots, à Sainte-Anne, est plutôt celle que

M. Geddes a recueillie chez les Acadiens; elle fait entendre un *a* très fermé, correspondant à *aw* dans l'anglais *saw*, un son intermédiaire entre "á" et "o", et que nous noterions par "á[o]". Dans *mardi*, M. Squair remarque que l's est muette... Cela n'étonnera personne.

LISTE 4^{ME} *Affaiblir, faible, aiguille, maison*. Les habitants de Sainte-Anne, d'après M. Squair, donnent à *ai* le son "è". — On entend beaucoup plus souvent "œ" dans les deux premiers mots, "é" dans le troisième, et le son "é" nasalisé dans le quatrième.

LISTE 9^{ME} *Lèvre, fièvre, trèfle*.—Même remarque. Le son "œ" est plus fréquent dans ces mots que le son "è".

LISTE 12^{ME} *Citerne, clergé, éternité, lanterne, liberté, proverbe, perpétuel, personnage, sergent, université, verdure*. M. Squair a entendu ces mots prononcés avec le son "é": "sitérn, klérjé," etc.—Nous nous demandons qui il a interrogé; car le peuple prononce plutôt "sitarn, klarjé", etc., avec le son "a" ouvert. Ici, M. Squair paraît se contredire: dans la liste 11^{ME}, il affirme, ce qui est vrai, que *verbe, personne*, etc., sont prononcés par le peuple "varb, parson", etc., et dans sa liste 12^{ME}, il veut que *proverbe* et *personnage* se prononcent chez nous "provérb, pérsónaj". M. Geddes a aperçu cette anomalie et en a fait le sujet d'une note.

LISTE 14^{ME} *Droite, étroite*. M. Squair dit qu'on prononce, à Sainte-Anne, "drwét, étrwét". — On prononce plutôt "drwèt, étrwèt", sinon "drèt, étrèt".

CONSONNES. *Cheval*. Suivant M. Squair, *v* = "f".—Dans la conversation rapide des gens instruits, soit. Mais, pour le peuple, et le plus souvent, *ch* = "j": "jval" (parfois "jwal" ou "jüal").

D + i ou u. D'après les observations de M. Squair, *d* devant *i* ou *u* donnerait, à Sainte-Anne, *d + g*, c'est-à-dire l'articulation initiale de l'anglais *gender*, "dj".—Ce n'est pas la réalité. A Sainte-Anne, et dans tout le Canada français, *d + i* = "d[z]i", et *d + u* = "d[z]u". Un Canadien-Français n'a jamais prononcé "djur" pour *dur*.

T + i ou u. Ces groupements donneraient "tci, tcu". — On n'a jamais entendu cela chez nous. Nous prononçons "t[s]i, t[s]u".

Avec un pareil point de départ pour établir une comparaison entre le français de la province de Québec et celui de l'Acadie, il n'est pas étonnant que M. Geddes ait éprouvé quelque difficulté à conclure. Il semble s'être lui-même défié, et fort judicieusement, des notes de M. Squair; il a souvent cherché à les contrôler au moyen de références à des ouvrages canadiens ou français; et il n'a tiré de son travail que deux conclusions générales: 1° que le parler acadien se rapproche

plus que le nôtre du "standard french"; 2° que tous les deux représentent assez bien le français du XVII^e siècle.

Une comparaison faite sur des données plus exactes (je veux dire plus exactes pour ce qui concerne notre parler) permettrait peut-être de contester la justesse de la première conclusion. Et puis, j'en fais l'aveu, je ne saisis pas bien ce que veut dire l'expression anglaise "standard french", et ce que M. Geddes entend par là. Est-ce le français classique du XVII^e siècle, ou la langue littéraire de nos jours? Cela ferait une notable différence. Il arrive au savant professeur de parler de la *formation définitive*, "the definite formation", de la langue française. Le "standard french" serait-il le français de l'époque où la langue aurait ainsi été définitivement formée?..... Mais à quel moment de l'histoire devrait-on placer cette époque? Et la langue française a-t-elle jamais été *définitivement formée*? N'est-elle pas plutôt une langue toujours vivante, qui n'a jamais été arrêtée, et qui évolue encore?... C'est un point qui, dans l'étude de M. Geddes, peut me paraître obscur, mais qu'une connaissance plus approfondie de l'anglais rendrait clair sans doute.

Quant à la deuxième conclusion, pour n'être pas nouvelle, elle n'en est pas moins juste. Il suffirait d'y ajouter quelques mots pour avoir une exacte définition de notre parler.

En somme, cette étude mérite des éloges pour tout ce qui représente le travail personnel de l'auteur. La critique que nous avons faite s'adresse plutôt à M. Squair. Mais le travail de ce dernier étant reproduit presque en entier dans celui de M. Geddes, il fallait examiner le premier pour juger le second.

A. R.-LAGLANDERIE.

UNE VIEILLE QUESTION.—Sous ce titre, M. Ed. Fabre-Surveyer a publié dans la *Revue Canadienne* (janvier) un article sur l'anglicisme.

La thèse de notre confrère est toute dans cette phrase: "*Le seul remède contre l'anglicisme, c'est l'anglais*". Nos anglicismes seraient "le résultat d'une connaissance insuffisante de la langue anglaise"; nous reproduirions servilement des tours anglais, faute de savoir qu'ils sont anglais. Il faudrait donc étudier davantage l'anglais et fréquenter ceux qui le parlent.

C'est, on le voit, de l'homéopathie. *Similia similibus*....

Sans doute, il est bon d'apprendre l'anglais; cela peut servir. Mais que la connaissance de cette langue conduise à la connaissance de l'autre, voilà qui paraît étrange! Nous usons de tournures anglaises,

non pas parce que nous ignorons qu'elles sont anglaises, mais bien parce que nous ignorons qu'elles ne sont pas françaises. De ce qu'un mot appartient à une langue, il ne suit pas nécessairement qu'il soit étranger à une autre; et cela est vrai surtout de l'anglais, dont le vocabulaire est en partie d'origine franco-normande. Celui qui traduit *co-respondent* par *correspondant*, dit M. Surveyer, commet un anglicisme affreux, faute de savoir l'anglais. . . . Au contraire! il fait un anglicisme, parce qu'il ne sait pas le français, parce qu'il ignore le sens du mot *correspondant*, parce qu'il ne connaît pas le mot qui doit traduire *co-respondent*. A quoi me servira d'avoir appris qu'un terme est anglais, si je ne sais pas comment exprimer la même chose en français?

Aussi, M. Surveyer veut-il qu'on fréquente les anglais *qui parlent bien le français*. . . . A quoi bon, si l'anglais est le *seul* remède? Et s'il nous faut aussi du français, pourquoi aller chercher nos maîtres chez ceux qui ne connaissent pas cette langue, et à qui — M. Surveyer le dit lui-même — nous devons d'abord l'enseigner?

M. Surveyer, qui évidemment a voulu faire un paradoxe, y a réussi.

A. R.-LAGLANDERIE.

Nouveaux membres de la Société du Parler français au Canada (admis le 22 janvier 1903): Rév. P.-L. Guertin, C.-S.-V., N.-B.; Ch. Angers, M. P., Malbaie; C.-J. Angers, Chicoutimi; * Paul Tardivel, Chicoutimi; * l'abbé A. Simard, Webster, Maine; * l'abbé Edmond Paradis, Séminaire de Québec; * Ed. Gauvreau, Québec; * J.-Alex. Gilbert, Québec; * Arthur Geoffrion, Montréal; * Mme H. Gérin-Lajoie, Montréal; * E. Letienne, Saint-Boniface, Man.; * Raoul Leduc, Ville Saint-Paul, Montréal; * Urbain-J. Ledoux, consul des Etats-Unis, Trois-Rivières; * l'abbé J.-A. Perrault, Terrebonne; Aug. Pacaud, St-Joseph, Beauce; * J.-A. Poirier, Waterloo; * l'abbé L.-N. Raymond, Saint-Hyacinthe; * l'abbé Alex. Roy, Québec; * l'abbé D.-C.-A. Winter, Washington, E.-U.; * l'abbé D. Chénard, Saint-Eleuthère; * J.-L.-P. Houde, Montréal; * Germain Beaulieu, Montréal.

ABRÉVIATIONS

acc. dét. = acception détournée	fr. = fréquemment usité	r. = rarement usité
adj. = adjectif, — tivement	franç. = français	s. = substantif
adv. = adverbe, — bialement	intr. = intransitif	sign. = signifiant, — fication
am. = américain	lat = latin	sing. = singulier
anc. = ancien	litt. = littéralement	sol. = solécisme
ang. = anglais, anglicisme	loc. = locution	t. = terme
arch. = archaïsme	m. = masculin	techn. = technologique
barb. = barbarisme	néol. = néologisme	tr. = transitif
can. = canadien, Canada	nouv. = nouveau	v. = verbe, voyez
cf. = comparez	pl. = pluriel	var. = variante
ex. = exemple	pop. = populaire	vic. = vicieux
f. = féminin	pron. = prononciation	vx = vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

- * Devant le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, l'astérisque indique parfois que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc.
- ← La flèche indique l'étymologie, la filiation, l'origine d'un mot, d'une locution, d'une tournure, d'une prononciation.
- Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.
- = Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.
- || Le trait double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.
- | Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.
- ¶ ou REM. — Le pied de mouche, ou l'abréviation REM. précède parfois les *remarques* dont l'objet n'est pas nécessairement de justifier l'usage d'un mot, mais qu'on croit intéressantes ou curieuses au point de vue philologique.
(Les noms de lieux, à la suite d'un mot du lexique ou d'une acception, désignent les endroits où l'on a recueilli ce mot, relevé cette acception.)

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité spécial, nommé par le Bureau de direction.

Conditions d'abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union Postale, 7 francs; réduction de moitié aux élèves des Collèges et des Couvents.

On peut devenir membre de la Société et recevoir le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs; \$1.00 [Etranger: 7 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres qui n'ont pas payé le montant de leur cotisation avant le 30 septembre, chaque année, sont rayés des listes.

Les membres sont priés d'avertir le Secrétaire de tout changement d'adresse et de lui signaler toute erreur qui pourrait se produire dans la distribution du BULLETIN.

Pour tout ce qui concerne la Société (demandes d'inscription, versements de cotisations, etc.) et le BULLETIN (rédaction et administration), s'adresser :

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*,

Université Laval,

QUÉBEC.

QUÉBEC. Edouard Marcotte, Imprimeur.